

Frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle

Introduction

Bien que l'ensemble de la population étudiante au Canada ait connu des hausses énormes des frais de scolarité au cours de la dernière décennie, les frais que doivent payer des étudiantes et étudiants étrangers sont devenus particulièrement accablants. À l'automne 2009, la moyenne des frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers atteignait 15 500 \$, soit plus du triple des frais déjà élevés que paient les citoyennes et citoyens canadiens. Dans certaines universités du pays, les étudiantes et étudiants étrangers paient jusqu'à 20 000 \$ par année en frais de scolarité. Ce montant s'élève à plus de 25 000 \$ pour certains programmes aux cycles supérieurs, et atteint la somme stupéfiante de 40 000 \$ par année pour des programmes tels que la médecine et le droit. Les droits différentiels élevés constituent un fardeau injuste et un obstacle à l'éducation postsecondaire pour les étudiantes et étudiants étrangers. En fin de compte, avec de tels frais de scolarité, le Canada risque de ne plus être en mesure d'attirer et de retenir des érudites et érudits étrangers.

La cause première : un financement gouvernemental insuffisant

Avant la fin des années 1970, les étudiantes et étudiants étrangers ne payaient pas de frais différentiels. En 1976, lors des négociations sur les paiements de transfert fédéraux accordés aux provinces, le gouvernement fédéral a suggéré que les frais différentiels seraient un moyen acceptable pour les provinces d'augmenter les revenus des établissements d'enseignement. Au cours des années subséquentes, plusieurs gouvernements provinciaux ont donc réduit ou éliminé les subventions accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire pour l'aide financière aux étudiantes et étudiants étrangers. En 1982, toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve, imposaient des frais de scolarité différentiels. En Ontario, ces frais s'élevaient jusqu'à 6 960 \$.

Dans les années 1990, alors que les gouvernements fédéral et provinciaux réduisaient le financement de l'enseignement postsecondaire, les frais de scolarité au Canada ont monté en flèche, tant pour les étudiantes et étudiants étrangers que pour les citoyennes et citoyens canadiens. En tant que pourcentage du Produit intérieur brut, les transferts fédéraux en espèces aux provinces étaient la moitié en 2008 de ce qu'ils étaient en 1993. Les administrations des universités en manque d'argent ont donc recours de plus en plus aux frais de scolarité pour payer les dépenses d'exploitation. En 1995, les frais de scolarité ne représentaient que 21 % des recettes des universités. Au cours des dernières années, ce chiffre

dépasse les 35% dans la plupart des provinces.

Les gouvernements et les établissements d'enseignement savent que les frais de scolarité élevés sont impopulaires auprès des étudiantes et étudiants et de leurs familles. Cependant, vu que les étudiantes et étudiants étrangers ont peu d'influence politique directe au Canada, plusieurs gouvernements provinciaux et les décideurs dans les établissements d'enseignement les perçoivent comme une cible facile. Dans certaines provinces, les gouvernements ont déréglément les frais de scolarité imposés aux étudiantes et étudiants étrangers de sorte que les universités sont libres de les exploiter pour compenser l'insuffisance du financement gouvernemental. Les frais de scolarité différentiels sont ainsi devenus un moyen important et pratique du point de vue politique de générer des revenus pour un grand nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

Les frais de scolarité différentiels au Canada

Comme l'indique le tableau 1, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers en 2008-2009 varient considérablement selon les provinces et les établissements. En général, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers ont tendance à être plus élevés en Ontario, où l'Université de Toronto, l'Université de Waterloo et l'Université Queen's occupent trois des cinq premières places parmi celles qui imposent les frais les plus élevés. Même dans les provinces où les étudiantes et étudiants canadiens sont protégés par un gel des frais, les étudiantes et étudiants étrangers sont souvent exclus, comme au Manitoba, au Québec et à Terre-Neuve et Labrador.

Récemment, les étudiantes et étudiants ont eu du succès lorsqu'ils se sont mobilisés pour défier les augmentations des frais imposés aux étudiantes et étudiants étrangers. En août 2008, les ministres de l'Éducation, et des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre-Neuve et Labrador ont écrit une lettre collective au conseil d'administration de l'Université Memorial lui suggérant de consulter la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et de mettre en veilleuse une hausse de 10%. Le conseil a consenti à annuler la hausse et à étudier la question.

Les frais de scolarité différentiels : manque de vision et injustice

L'accès

Les frais de scolarité élevés ont déjà mis l'enseignement postsecondaire au Canada hors de la portée d'un grand

TABLE 1 : Les frais de scolarité minimum pour les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle en 2008-2009

Université	Frais de scolarité
U. of British Columbia	18 720 \$
University of Toronto	18 522 \$
University of Waterloo	17 070 \$
University of Calgary	16 881 \$
Queen's University	15 690 \$
University of Victoria	14 823 \$
Simon Fraser University	14 610 \$
University of King's College	14 600 \$
Université de Ottawa	14 482 \$
Ryerson University	14 250 \$
U. of Western Ontario	14 100 \$
McGill University	13 965 \$
Carleton University	13 786 \$
Wilfrid Laurier University	13 582 \$
University of Alberta	13 560 \$
York University	13 498 \$
Mount Allison University	13 440 \$
Dalhousie University	13 290 \$
Trent University	13 030 \$
École Polytechnique	12 786 \$
Brock University	12 702 \$
Université de Montréal	12 600 \$
Lakehead University	12 500 \$
St. Francis Xavier U.	12 410 \$
NSCAD	12 124 \$
McMaster University	12 071 \$
U. of New Brunswick	11 491 \$
U. of Saskatchewan	11 482 \$
Université Laurentienne	11 455 \$
University of Windsor	11 380 \$
Cape Breton University	11 320 \$
Concordia University	11 070 \$
Université Laval	11 066 \$
Nipissing University	11 000 \$
Mount Saint Vincent U.	10 845 \$
University of Lethbridge	10 370 \$
University of Northern BC	9 814 \$
University of Guelph	9 730 \$
University of Regina	9 024 \$
Memorial University	8 800 \$
University of PEI	8 740 \$
University of Manitoba	8 514 \$
Brandon University	5 763 \$
University of Winnipeg	3 994 \$

nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers. Les étudiantes et étudiants à faible et moyen revenu, en particulier ceux en provenance de pays en voie de développement, font face à d'énormes obstacles lorsqu'il s'agit de faire des études postsecondaires. En fait, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers dans les universités canadiennes dépassent en général le salaire annuel de la plupart des familles du sud du globe.

À la longue, si les frais de scolarité continuent d'augmenter, seuls les plus riches, et une poignée parmi les plus pauvres qui ont la chance d'obtenir une bourse complète, pourront accéder aux universités et aux collèges canadiens.

Jusqu'à récemment, les effets néfastes des frais de scolarité excessifs ont été aggravés par des règlements interdisant aux étudiantes et étudiants étrangers de gagner un salaire pendant leurs études au Canada. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a fait des pressions et a réussi à faire assouplir ces restrictions. En avril 2007, le gouvernement fédéral a annoncé que les étudiantes et étudiants étrangers pouvaient demander un permis pour travailler à l'extérieur du campus.

Certains présidents d'université et de collèges qui ont appuyé l'assouplissement des règlements sur le permis de travail voient peut-être cette possibilité pour les étudiantes et étudiants étrangers de gagner plus de revenus comme une raison pour augmenter davantage leurs frais de scolarité.

La diversité

Les étudiantes et étudiants étrangers enrichissent la vie universitaire et sociale au Canada sur plusieurs plans. Les frais de scolarité différentiels constituent une menace pour les avantages intellectuels, culturels et sociaux qu'apporte une population étudiante diversifiée aux campus canadiens. De plus, la présence d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans ce pays aide à consolider les relations entre le Canada et les autres sociétés du monde.

Les besoins du Canada en matière d'immigration

Le fait d'imposer des frais de scolarité différentiels aux étudiantes et étudiants étrangers va à l'encontre des besoins à long terme de la société canadienne. Les documents du gouvernement fédéral sur la stratégie d'innovation de 2002, intitulés *Le savoir, clé de notre avenir* et *Atteindre l'excellence*, soulignent à plusieurs reprises les besoins du Canada en ce qui concerne les immigrants qualifiés. En fait, d'ici 2011, la

croissance de la main-d'œuvre dans ce pays sera assurée par l'immigration. Selon des études effectuées par le gouvernement fédéral lui-même, les immigrants qui ont déjà travaillé ou étudié au Canada ont beaucoup de facilité à s'intégrer à la main d'œuvre canadienne et à réussir dans la société canadienne. Les frais de scolarité différentiels représentent un obstacle qui décourage ces gens talentueux de faire des études et de finalement s'installer au Canada. Les frais de scolarité élevés vont directement à l'encontre de l'objectif déclaré du gouvernement canadien qui vise à former une société instruite, prospère et innovatrice.

Les obligations internationales du Canada

En tant que pays riche, le Canada possède les ressources matérielles pour offrir de l'aide aux individus et aux pays en voie de développement et il a le devoir de le faire. Favoriser l'accès à une éducation abordable devrait être un élément important de la contribution du Canada au développement international.

L'égalité d'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers

Le rétablissement du financement aux provinces pour l'enseignement postsecondaire réduirait les motifs qui poussent les universités à dépendre des frais de scolarité pour accroître leurs revenus. Les coûts qui montent en flèche pourraient également être sous contrôle si les gouvernements provinciaux réglementaient de nouveau les frais de scolarité différentiels que doivent payer les étudiantes et étudiants étrangers.

À long terme, les ministères fédéraux, tels que Ressources humaines et Développement social, Industrie Canada et Citoyenneté et Immigration, devraient travailler en coordination avec les gouvernements provinciaux et l'administration des universités en vue de mettre au point des stratégies visant à améliorer l'accès et le soutien financier pour les étudiantes et étudiants étrangers qui désirent étudier au Canada. Une attention toute particulière devrait être accordée afin d'assurer l'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers de milieux à faible revenu. L'élimination des obstacles auxquels les étudiantes et étudiants étrangers font face devrait être une composante importante des objectifs du Canada en matière de politiques internationale et étrangère. L'amélioration de l'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers serait également une étape importante visant à assurer l'avenir du Canada en tant que destination de choix pour les immigrants qualifiés.

